

AULT

Les jardins familiaux livrés à leurs chanceux locataires

Les neuf parcelles des jardins familiaux, aménagés depuis l'automne 2023 par la municipalité, ont été distribuées après tirage au sort ce vendredi 29 mars.

De notre correspondante **MARTINE DESTEUQUE**

Josette Carré, 70 ans, et son mari Roger, 68 ans, originaires de l'Aisne, ont acheté une petite maison sans terrain, à Ault, en 2019. Pour eux qui étaient habitués à entretenir des jardins, ils en ont eu jusqu'à trois, le besoin s'est fait sentir d'avoir leur espace. Par chance, ils ont été tirés au sort pour recevoir l'une des parcelles des nouveaux jardins familiaux du village, qui ont été livrées par la municipalité, ce vendredi 29 mars, achèvement d'un projet lancé à l'automne 2023.

Le terrain, d'anciens jardins communaux, qui appartient à la commune, tout à côté de l'école primaire, a été aménagé avec un chemin permettant d'accéder à neuf parcelles d'environ 60 m² chacune, délimitées par une clôture de ganielle en bois avec un portillon.

UN EURO PAR MOIS POUR UN CABANON, UN COMPOSTEUR ET L'ARRIVÉE D'EAU

Une dixième parcelle est réservée aux activités scolaires. Chaque locataire, moyennant un euro par mois, payable au semestre, bénéficie également d'un petit cabanon pour ranger son matériel, un composteur individuel, et un robinet d'arrivée d'eau.

Au centre du terrain, une serre utilisable par tous, a été rénovée et se-



Josette et Roger Carré, devant leur parcelle avec cabanon sur le terrain des nouveaux jardins familiaux.

ra aménagée avec des tables de rempotage données par une entreprise locale. Des toilettes sèches, dont les utilisateurs devront se répartir l'entretien, y ont également été installées. De grands récupérateurs de pluie, installés à l'école, permettront de fournir l'eau nécessaire aux jardiniers amateurs et aux services techniques. La mairie met également à disposition des utilisateurs une tondeuse pour l'entretien du chemin d'accès. Un cadre de formalisation par espace partagé a d'ailleurs été signé par les utilisateurs.

Le coût de ce projet, d'environ 50 000 euros, a été subventionné à

hauteur de 15 500 euros. Le maire, Marcel Le Moigne, et les membres du Centre communal d'action sociale (CCAS), qui ont porté le projet, ont remis aux bénéficiaires la clé d'accès au portail de l'emprise globale. Deux parcelles restent à attribuer aux habitants d'Ault. Un premier temps d'évaluation sera effectué au bout de trois mois, puis de six mois. Et l'expérimentation sera peut-être étendue si le besoin s'en fait sentir. En attendant, Josette et Roger auront retrouvé le goût des légumes qu'ils auront semés, cultivés et ramassés : salades, radis, tomates, échalotes, concombres grimpants, poireaux, etc.